

DIRECTION RESSOURCES
Service des Assemblées
JL/JF.
Marignane, le 19-mai-11

Conseil Municipal du 18 mai 2011.

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectifs : 39 ; Présents : 29 ; Pouvoirs : 8 ; Absents : 2

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE 18 MAI, A 18 H., LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 9 MAI 2011.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, SIMON Chantal, VINCIGUERRA Catherine, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, PANAGOUDIS Grégory, LOPEZ Xavier, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, conseillers municipaux.

ABSENTS : MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard.

ONT DONNE POUVOIR : GUIOT Robert à ROCCARO Lorenzo, MATTEONI Guy à COLIN Patricia, LE BORGNE Yves à SIMON Chantal, GIVAUDAN Julien à CUDENNEC Odile, POUET Paule à PRADEL Véronique, SUCCAMIELE Nathalie à PUECHEGUT Emmanuelle, PALMASI Sandrine à AGULLO Pascal, LAVIE Laurent à VINCIGUERRA Catherine.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.



Ouverture de la séance : 18 H.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 20 avril 2011 :

21/04. 88	ESE. SPECTACLE DE CLOWN « TOTOCHÉ » 16 AVRIL 2011. PARC FERRAGE ET COURS MIRABEAU. CONTRAT DE CESSIION DE SPECTACLE AMJ PRODUCTIONS.
21/04. 89	ESE. ANIMATION KERMESSE DE PAQUES 16 AVRIL 2011. CONTRAT DE PRESTATIONS ASSOCIATION "RIRE ET MAGIE".
21/04. 90	ESE. ANIMATION KERMESSE DE PAQUES 16 AVRIL 2011. CONTRAT DE PRESTATIONS ASSOCIATION « LES BALLOONETTES ».
21/04. 91	Conservatoire de danse. GALAS DE FIN D'ANNEE DU CONSERVATOIRE DE DANSE. 10, 11 ET 12 JUIN 2011. CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIF ASSOCIATION LES ARTS
21/04. 92	MELES. POPULATION. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES OBSEQUES DE PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES FINANCIERES. Madame KIREVA R.

03/05. 93	EMPLOI/FORMATION. PROGRAMME DE FORMATION « REMISE A NIVEAU EN FRANÇAIS » GRETA EST ETANG DE BERRE (Mlle GIROD Sabrina).
05/05. 94	ANIMATION. ORGANISATION D'UN TOURNOI INTER-QUARTIERS DE FOOTBALL DU 4 JUIN AU 1 ^{ER} JUILLET 2011. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS LECLERC.
10/05. 95	ST. CONTRAT SOCIETE E.G.M. POUR LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DE LA GESTION CENTRALISEE DE LA BRUMISATION DE LA COLLINE NOTRE DAME.
10/05 96	ST. CONTRAT D'INGENIERIE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE BE ATHENA..AMENAGEMENT CHEMIN DES EGUILLES
10/05. 97	POLE JEUNESSE. FETE DE LA JEUNESSE 14 ET 15 MAI 2011. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ASSOCIATIF: ATELIER DU BEMOL, URBAN VIBES, CMS 1 ^{ère} compagnie d'ARC, Les Magic Fiestas, Star Danse, La salle des jeunes du Vieux Marignane, 3A Evènements.
11/05. 98	ST. REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET A LA RECOMPOSITION DE L'ILOT SURARI. CONVENTION C.A.U.E.
11/05. 99	AFF. CULTURELLES/MEDIATHEQUE. UTILISATION DE LA SALLE D'EXPOSITION DE LA MEDIATHEQUE JEAN D'ORMESSON PAR JACQUES CHARPENTIER EXPOSITION DE PEINTURE.
11/05. 100	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATION SOPHROLOGIE AU QUOTIDIEN (Maison des associations).
12/05. 101	AFF. CULTURELLES/MEDIATHEQUE. UTILISATION DE LA SALLE D'EXPOSITION DE LA MEDIATHEQUE JEAN D'ORMESSON EXPOSITION DE PEINTURE « TAUROMACHIE » PAR M. FAGGIANELLI.
12/05. 102	ESL. ETE 2011. AIDES AUX VACANCES ENFANTS (AVE) SEJOURS ENFANTS/ADOLESCENTS. CONVENTION DE FINANCEMENT C.A.F. DES BDRH.
12/05. 103	S. ASSEMBLEES. INSTITUTION REGIE DE RECETTES : UNIVERSITE DU TEMPS DISPONIBLE UTD – MODIFICATIF. (Cautionnement).
17/05. 104	STE. AMENAGEMENT DU SECTEUR 1 - Abords du village des pêcheurs et de l'aire des cygnes - Augmentation du montant initial du marché. Avenant n° 1 au marché GAGNERAUD CONSTRUCTION, STAR'S JARDIN, PROVENCE IMPRESSIONS.
17/05. 105	COMMUNICATION. JOURNAL DE LA VILLE DE MARIGNANE « ENTRE NOUS ». Augmentation de l'impression de 4 pages supplémentaires. Avenant n° 2 au marché Société VALLIERE.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 avril 2011 est adopté à l'unanimité (37).

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (37), d'approuver les 10 opérations qui seront soumises à l'approbation du Conseil Général, listées ci-dessous :

N° Projet	Projets retenus pour 2011	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
1	Marignane Plage (complexe Aquatique) : Aménagement de sécurité et paysager	75 000 €	89 700 €
2	Gymnase Marie Curie : Réalisation d'un mur d'escalade intérieur	75 000 €	89 700 €
3	Centre Ancien : Démolition en vue de la réalisation de la Place du Soleil	75 000 €	89 700 €
4	Rue de Wolfsburg : Aménagement d'un jardin d'enfants	75 000 €	89 700 €
5	Ecole Maternelle Jean Moulin : Rénovation de façade et création d'un réfectoire	75 000 €	89 700 €
6	Chapelle Notre Dame de Pitié : Rénovation de la toiture et mise en place de boiserie	75 000 €	89 700 €
7	Gymnase du Bolmon : Réfection totale de la toiture	75 000 €	89 700 €
8	Bâtiment de la Direction de l'Education de la jeunesse et des Sports : Réaménagement des locaux en vue notamment de la mise en place d'un guichet Famille	75 000 €	89 700 €
9	Groupe Scolaire Aldéric Chave : Ravalement de façade et remplacement des menuiseries	75 000 €	89 700 €
10	ZAC des Florides : Aménagement paysager du giratoire d'entrée de ZAC	75 000 €	89 700 €
TOTAL		750 000 €	897 000 €

SOLLICITE du Conseil Général, dans le cadre de son soutien aux communes pour la réalisation de travaux de proximité et en conformité avec le protocole y afférent, une aide de 80 % des montants HORS TAXES. **PRECISE** que les recettes seront inscrites après obtention des subventions. **PRECISE**, également que les travaux des opérations retenues par le Conseil Général, seront réalisés conformément aux délais impartis par celui-ci. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (37), dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, de modifier la délibération n° 34 en date du 16 Mars 2010 pour la tranche 2011, de réaliser les opérations prévues dans les délais impartis par le Conseil Général, soit deux ans, pour chaque tranche annuelle de travaux. **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général au taux le plus élevé possible. **DIT** que le contrat a été établi sur deux ans : 2010/2011 et qu'il convient d'approuver la tranche 2011, et les ajustements de la tranche 2010. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (37), d'approuver le projet de création du Relais Emploi Développement Economique et d'approuver le plan de financement tel que défini en phase A.V.P de l'opération à un coût de 1 136 848 € H.T. dont 568 424 € H.T. à charge de la commune et d'inscrire ce montant au budget communal. **SOLLICITE** l'aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA à hauteur de 50% du montant HT soit 568 424 €. **S'ENGAGE** :

o à prendre à charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité,

~~o à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,~~

o à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document afférent à cette affaire.

PREND ACTE de la présentation du bilan de la politique foncière, menée par la commune au titre de l'année 2010, après en avoir débattu. **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif.

Arrivée de Madame MIRA.

DECIDE, à l'unanimité (38), de constituer une servitude de passage à l'euro symbolique au profit de la Société d'Electricité Réseau Distribution France, sur la propriété communale cadastrée section CM n°407, selon le tracé et les conditions figurant sur la convention et son plan. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte à établir en double minutes avec le notaire d'ERDF. **PRECISE** que la Société d'Electricité Réseau Distribution France prend en charge les frais notariés. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (38), dans le cadre de la création d'un équipement pluvial, d'acquérir la propriété de Madame Suzanne FERAUD cadastrée CO n° 53 d'une superficie de 2 511m², au prix de 22 000 euros (vingt-deux-mille euros) fixé par France Domaine. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'acquérir le studio de Monsieur Jean GRECA, lot n°11 de l'immeuble en copropriété, cadastré section AN n° 455, situé 11 Place Camille Desmoulin, au prix de 42 000 euros (quarante-deux-mille euros) fixé par France Domaine. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'acquérir le local commercial de Madame Adèle ABRIGNANI, portant le numéro 58 du règlement de copropriété de l'ensemble immobilier l'Eden, cadastré section AO n° 46, situé rue de Verdun/rue Saint Exupéry, au prix de 27 000 euros (vingt-sept-mille euros) (marge de négociation comprise). **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'approuver le nouveau règlement intérieur des piscines municipales « LES CANETONS » et « LA PAUSA ». **DIT** que le nouveau règlement sera applicable à compter du 1er juin 2011

DECIDE, à la majorité (pour : 33, contre : 5 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM, abstention : /), d'adopter le principe de déléguer, sous la forme d'un contrat d'affermage, le service public de la restauration municipale de la ville de Marignane pour une durée de 3 ans. **APPROUVE** les principales caractéristiques de la délégation telles qu'elles figurent dans le rapport établi en application de l'article L.1411-4 du CGCT. **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT, ainsi que tous les actes de procédure nécessaires à la passation de la convention de délégation de service public.

✍

Clôture de la séance : 19 H 00.

✍

Le Maire,
Eric LE DISSES.

